



LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP-11 MERCREDI 19 AVRIL 2000

Les délégués se sont réunis dans le Comité I la matinée durant pour parachever leurs travaux. La Plénière s'est réunie l'après-midi pour la revue et l'adoption des résultats des Comité I, Comité II et Comité du Budget, et pour procéder à l'élection des nouveaux membres du Comité Permanent, du Comité de Nomenclature et des deux Comités techniques.

LE COMITE I

LATIMERIA: L'ALLEMAGNE introduisit la proposition appelant à l'inscription des espèces de *Latimeria* spp. A l'Annexe I (Prop. 11.50). Les délégués l'adoptèrent. L'INDONESIE retira sa proposition d'inscription de la sous-espèce *Latimeria menadoensis* (Prop. 11.51), indiquant que sa soumission serait redondante.

POECILOThERIA: Le SRI LANKA proposa l'inscription de *PoeciloTheria* à l'Annexe II (Prop. 11.52). Notant que l'export de l'espèce est interdit au Sri Lanka et en Inde, l'orateur indiqua que l'espèce était assujettie à une exploitation non viable en vue du commerce international, principalement vers l'Europe. L'INDE, l'ALGERIE, le KENYA et les ETATS-UNIS appuyèrent la proposition. La SUISSE et l'UE s'y opposèrent, évoquant la limite des exemples de commerce international et appelant, au lieu de cela, à une action à l'échelon national. La REPUBLIQUE TCHEQUE préféra une inscription à l'Annexe III. Le délégué des ETATS-UNIS regretta d'avoir à constater que seuls les pays consommateurs sont opposés à la proposition. La proposition fut rejetée.

GRAND PANGOLIN: Le délégué des ETATS-UNIS amenda la proposition concernant le Grand Pangolin de l'Inde, de la Chine et de la Malaisie (Prop. 11.13), suggérant un maintien de ces espèces dans l'Annexe II assortie d'une annotation exigeant un quota nul à l'export. La proposition fut adoptée.

DAUPHIN DE LA MER NOIRE: Le Délégué des ETATS-UNIS présenta le projet de décision concernant cette espèce, lequel encourage les Parties à ne pas autoriser l'export de dauphins vivant sans garantie de la part de l'Autorité de Gestion du pays de destination que ces animaux seront maintenus dans des espaces adéquats (Com. 11.23). La décision fut adoptée.

BÂTONS DE PLUIE: Le Secrétariat introduisit un projet de proposition amendé concernant *Echinopsos* spp. (Bâtons de Pluie) (Com. 11.15) qui recommandait aux Parties d'harmoniser leurs législations nationales en matière d'exemptions. La proposition amendée fut adoptée.

CRIFTE DU DIABLE: Le Secrétariat introduisit le document concernant l'espèce *Harpagophytum procumbens* (Griffe du Diable) (Com. 11.11) qui requiert des Etats de répartition et les pays importateurs la soumission de toutes les données disponibles concernant le commerce, la gestion et la situation biologique de l'espèce. Le document fut adopté.

LIGNUN-VITAE: Le Secrétariat introduisit le projet de décision concernant *Guaiaacum sanctum* (*Lignum-vitae*) (Com. 11.25), notant que le Comité pour les Plantes procédera à la détermination du genre et à l'évaluation de sa situation dans le milieu naturel et dans le commerce. La décision fut adoptée.

ADOINIS VERNALIS: L'ALLEMAGNE introduisit les amendements apportés à la proposition concernant l'espèce florale *Adoinis vernalis*, lesquels soulignent la nécessité d'en désigner toutes les parties constitutives et les dérivés, à l'exception des graines et du pollen, et d'en accepter les dérivés chimiques et les produits pharmaceutiques finis.

RHINOCEROS: Le délégué des ETATS-UNIS introduisit la résolution amendée portant sur la conservation et le commerce du rhinocéros (Com. 11.19), laquelle encourage les Parties à procéder à l'identification, au marquage et à l'enregistrement des stocks de rhinocéros, à mettre en place une législation exhaustive et à contrôler la mise en application. La proposition fut adoptée.

TORTUE D'EAU DOUCE ET TORTUE TERRESTRE: L'ALLEMAGNE présenta un projet de résolution sur le commerce de ces espèces (Com. 11.7), lequel projet encourage les Parties à accroître les efforts de mise en application des lois en vigueur. La résolution fut adoptée.

HIPPOCAMPE: L'Australie introduisit le projet de résolution élaboré par le Comité pour les Animaux (Com. 11.6), demandant au Secrétariat d'apporter son assistance à l'obtention des fonds nécessaires à la tenue d'un atelier technique sur la conservation de l'hippocampe. La résolution fut adoptée.

CORAIL DUR: Le ROYAUME-UNI introduisit un projet de résolution fournissant les définitions du corail (Com. 11.9). La résolution appelle à l'amélioration des guides servant à la reconnaissance des espèces de corail dans le commerce. L'Australie nota que la résolution devait inclure la collaboration avec les pays exportateurs. La résolution fut adoptée.

MAHAGONY A GRANDE FEUILLE: Le délégué des ETATS-UNIS introduisit le projet de résolution révisé concernant l'espèce (Com. 11.8), lequel projet appelle à l'établissement d'un groupe de travail chargé, entre autres, d'évaluer l'efficacité de l'inscription actuelle et potentielle à l'Annexe III, et d'analyser les questions ayant trait au commerce licite et au commerce illicite. Le groupe de travail présentera un rapport sur ses conclusions à la Cdp-12. La résolution fut adoptée.

LA NOMENCLATURE STANDARD: Le Président du Comité chargé de la Nomenclature, Hoogmoed, suggéra des modifications dans le Doc. 11.4.2 et le Doc. 11.39 (Com. 11.30). La SUISSE s'enquit de la manière dont les modifications introduites seront en phase avec la nomenclature de la CEM. Le Secrétariat indiqua qu'il transmettra à la CEM, des copies reflétant les modifications apportées à la CITES. Le document fut adopté.

IMPORTANCE DU COMMERCE DES ESPECES INSCRITES A L'ANNEXE II: La FEDERATION DE RUSSIE présenta le projet de résolution (Com. 11.4) concernant la conservation de l'esturgeon et du poisson pagaie, émanant du groupe de travail officieux formé en rapport avec la résolution 8.9 concernant le commerce des espèces animales attrapées dans la nature (Doc 11.41.2). L'IRAN appuya les amendements, incluant une requête invitant les Parties à établir des quotas à la fois à l'export et aux prises d'animaux vivants, et une clause indiquant que les Parties qui manqueraient à la soumission de rapports sur les quotas seront automatiquement autorisés à un quota commercial nul l'année suivante. Le Secrétariat nota que la CITES ne régule pas les quotas des prises d'animaux. L'UE appuya les amendements introduits par l'Iran. Le délégué des ETATS-UNIS suggéra de spécifier dans les décisions les bassins de la mer eurasiatique, notant que des espèces semblables ont des implications pour la conservation en Amérique du Nord. La FEDERATION DE RUSSIE souligna que les décisions doivent s'appliquer à toutes les populations et pas seulement à celles de la région eurasiatique. Le Secrétariat nota le désaccord entre les Etats-Unis et la Fédération Russe sur cette question et suggéra la tenue d'un vote sur l'amendement introduit par les Etats-Unis. Les délégués rejetèrent l'amendement et les ETATS-UNIS et le CANADA firent enregistrer leur opposition au document entier.

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Leanne Burney <leanne@iisd.org>, Laura Ivers <laurai@iisd.org>, Violette Laclache <violette@iisd.org>, Wagaki Mwangi <wags@usa.net> et Mark Schulman <markschulman@hotmail.com>. Edition Numérique: Andrei Henry <andrei@iisd.org>. Editeuse en Chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Version Française: Mongi Gadhoun <mongi.gadhoun@enb.intl.tn>. Directeur de la Publication: Langston James Goree VI <kimo@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: Le Ministère Néerlandais des Affaires Etrangères, le Gouvernement du Canada (à travers l'ACDI et le DFAIT), les Etats-Unis (à travers l'USAID), l'Agence Suisse de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (SAEFL), Le Département du Royaume-Uni chargé du Développement International (DFID) et la Commission Européenne (DG-ENV). Un soutien général a été accordé au *Bulletin* au titre de l'exercice 2000, par: les Ministères Allemands de l'Environnement (BMU) et de la Coopération pour le Développement (BMZ), le Ministère Danois des Affaires Etrangères, le Ministère Australien de l'Environnement, le Ministère Norvégien de l'Environnement, les Ministères Finlandais des Affaires Etrangères et de l'Environnement, le Gouvernement Suédois, le Gouvernement Australien, le PNUD, le FEM et BP Amoco. Un soutien logistique a été fourni, pour cette réunion, par le PNUD et le Secrétariat de la CITES. La version Française est financée par l'IEPF avec le soutien du Ministère Français des Affaires Etrangères. Le *Bulletin* est joignable à <enb@iisd.org> et au tel: +1-212-644-0204; fax: +1-212-644-0206. L'IIDD peut être contacté par <info@iisd.ca> et par courrier au 161, Portage Avenue East, 6th Floor, Winnipeg, Manitoba R3B 0Y4, Canada. Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Des versions électroniques du *Bulletin* sont diffusées par courriel et sont disponibles à travers le serveur WWW Linkages à: <http://www.iisd.ca/linkages/>.



L'IRAN présenta son amendement de la résolution 10.12 (Conf. 11.16), indiquant que depuis la CdP-10, les Etats de répartition ont été incapables de mettre en place une stratégie pour l'esturgeon comme le demande cette résolution. Le Secrétariat offrit d'apporter son assistance pour l'élaboration de la stratégie. La proposition fut adoptée avec cet amendement.

COMMERCE DES SPECIMENS D'ELEPHANT: La SUISSE présenta les résultats de la révision de la résolution 10.10 effectuée par le groupe de travail technique, incluant des amendements introduits par le Secrétariat. L'orateur nota que plusieurs nouvelles idées nécessitaient une adaptation et que le rôle des Etats de répartition et la création des capacités sont renforcés. Il souligna par ailleurs que l'adoption du document entier était nécessaire en raison de l'équilibre délicat qu'il représente. Le document fut approuvé.

La Présidente Clemente clôtura les travaux du Comité I à 12h, remerciant les participants pour leur dur labeur.

LA PLENIERE

Le Président de la CdP-11, Asadi, ouvrit la Plénière, attira l'attention sur le bon climat de travail et appela les Parties à coopérer pleinement avec le Président pour compléter l'ordre du jour.

EFFICACITE DE LA CONVENTION: La FRANCE introduisit la résolution révisée concernant l'amélioration de l'efficacité de la CITES (Com. 11.33) et nota que le Comité Permanent formera un groupe de travail pour, entre autres, inventorier les mécanismes de financement disponibles pour la conservation de la faune et de la flore. La résolution fut adoptée.

CONTRIBUTIONS DES OBSERVATEURS: Le délégué des ETATS-UNIS introduisit la résolution concernant la reconnaissance de l'importance des contributions apportées par les observateurs (Doc. 11.16). Le JAPON endossa la présence des ONG mais souligna que les pays membres devaient avoir priorité dans le processus. La résolution fut adoptée.

CONSOLIDATION DES RESOLUTIONS: Le Secrétariat introduisit le document concernant la consolidation des résolutions valides (Doc. 11.17), notant les trois annexes portant sur: la conservation des cétacés et les liens avec la CEM; la mise en application et la conformité aux dispositions; et les prêts non commerciaux. Le JAPON et l'Australie s'opposèrent à la résolution et aux annexes, indiquant qu'elles n'étaient ni appropriées ni nécessaires. Sur les deux versions proposées pour chacun des annexes, le Secrétariat recommanda l'adoption des projets de résolutions consolidés figurant dans l'Annexe 1b, 2b et 3b.

LES MEMBRES DU COMITE PERMANENTS: Les délégués prirent note de la nouvelle composition régionale du Comité Permanent (membres et alternants): Burkina Faso / Cameroun, Tanzanie / Kenya, Afrique du Sud / Zambie et Tunisie / Ghana, pour l'Afrique; Chine / Thaïlande et Arabie saoudite / Inde, pour l'Asie; Sainte Lucie / Saint Vincent et Grenades, Equateur / Chili et Panama pour l'Amérique Centrale, l'Amérique du Sud et les Caraïbes; France / Portugal, Italie / République Tchèque et Norvège / Turquie pour l'Europe; Etats-Unis / Canada pour l'Amérique du Nord; et, Australie / Vanuatu pour l'Océanie.

LES MEMBRES DES COMITES TECHNIQUES: Les délégués prirent également note des nouveaux membres du Comité pour les Animaux, dont (membre / alternant): Le Kenya pour l'Afrique; Indonésie / Bangladesh et Thaïlande / Singapour pour l'Asie; République Dominicaine / Cuba et Honduras / Venezuela pour l'Amérique Centrale, l'Amérique du Sud et les Caraïbes; Pays-Bas / Suisse et Hongrie / Royaume-Uni pour l'Europe; Etats-Unis / Mexique pour l'Amérique du Nord; et Fidji pour l'Océanie. Les nouveaux membres du Comité pour les Plantes sont: Kenya / Cameroun pour l'Afrique; Malaisie / Indonésie et Inde / Chine pour l'Asie; Surinam / Paraguay et Colombie / Costa Rica pour l'Amérique Centrale, l'Amérique du Sud et les Caraïbes; Espagne / Pologne et Pays-Bas / Suisse pour l'Europe; Canada / Mexique pour l'Amérique du Nord; et Australie / Papoua Nouvelle Guinée pour l'Océanie.

LES MEMBRES DU COMITE POUR LA NOMENCLATURE: Le Secrétariat proposa, et les délégués appuyèrent, que les actuels Président et Vice-président du Comité continuent à servir.

LE COMITE DU BUDGET: Le Président du Comité du Budget, Stansell, présenta le document relatif au financement et à la budgétisation du Secrétariat (Com. 11.21). L'orateur indiqua que le Comité du Budget a accepté les rapports financiers des exercices 1997, 1998 et 1999 (Doc. 11.10.1.Rev.1) et a pris note des de l'estimation des dépenses au titre de l'exercice 2000 (Doc. 11.10.2). Il ajouta que le Comité a approuvé une augmentation budgétaire de 26.53% notant qu'elle ne permettait pas de couvrir le budget biennal requis par le Secrétariat. Aux fins d'établir un équilibre entre les effectifs et les activités programmatiques, le Comité du

Budget a réduit le nombre des postes approuvés de sept à cinq, et nota la nécessité d'appliquer les fonds disponibles aux thèmes prioritaires tels que le renforcement des capacités, l'application et la coordination régionale en fonction de leur disponibilité. Le JAPON requit que le PNUE fournisse aux Parties des notes explicatives sur les frais de soutien du programme estimé à 13%. Le WWF fit part de ses réserves concernant la perte de plusieurs postes prévus au sein du Secrétariat, en particulier ceux offrant une assistance régionale aux pays en développement Parties. Le budget fut approuvé.

LE RAPPORT DU COMITE II: Le Président du Comité II, Koester, donna un aperçu sur l'état d'avancement des propositions considérées par le Comité, dont une majorité a été adoptée moyennant quelques amendements mineurs et nota, pour le procès verbal, l'objection de l'Islande au projet de résolution (Com. 11.28) concernant l'enregistrement à l'Annexe I les opérations de l'élevage en captivité des spécimens à des fins commerciales, avec pour motif, l'inconvénient de la création d'un listing scindé.

L'orateur identifia les propositions élaborées et adoptées à la CdP-11 qui remplacent celles soumises à la CdP-11 sur: la mise en application de la Résolution 8.14 concernant les mesures prises par rapport aux Parties ne disposant pas de législations adéquates; le commerce des spécimens d'ours; la conservation et le commerce du tigre; l'utilisation des microcircuits pour le marquage des animaux dans le commerce; la circulation des échantillons de peaux de crocodiliens; et le système d'étiquetage universel pour l'identification des spécimens d'esturgeon (caviar). Il fit remarquer que seules trois propositions ont été rejetées par voie de scrutin, à savoir celles portant sur: les liens avec la CEM; l'introduction des espèces provenant de la mer; et les produits cosmétiques contenant du caviar. Les propositions retirées portaient sur: la synergie entre la CITES et la CEM; la soumission de rapports sur les saisies effectuées; les infractions en récidive; la reconnaissance des risques et des avantages du commerce de la flore et de la faune sauvage; la proposition d'amendement de la résolution 5.10 qui définit les termes "à des fins principalement commerciales"; la définition du terme "prepared"; et le risque potentiel posé par le commerce de la flore et de la faune sauvage pour l'industrie du tourisme.

LE PERSONNEL DU SECRETARIAT: Les délégués adoptèrent le Doc. 11.9.2.

LE RAPPORT DU COMITE I: La Présidente Clemente présenta un rapport sur les résultats du Comité et donna un bref aperçu sur les documents et les propositions examinés par les délégués et adoptés par la Plénière. Le délégué des ETATS-UNIS demanda que le débat sur le commerce des espèces d'esturgeon et de poisson pagaie soit réouvert (Com. 11.4). Il indiqua que le groupe informel était d'accord sur l'amendement de la référence aux Etats de répartition établissant des quotas annuel d'export, de manière à ce que le libellé stipule que les Etats de répartition "déclarent" des quotas d'export, et sur l'insertion d'une mention stipulant que les Parties qui manqueront à l'information du Secrétariat se verront octroyer un quota nul l'année d'après. La FEDERATION DE RUSSIE et l'IRAN appuyèrent les amendements et le document fut adopté.

Au sujet de l'Urrial (Prop. 11.30), le représentant du SAFARI CLUB INTERNATIONAL annonça l'organisation prochaine d'un atelier en Asie et appela à un soutien financier. La Présidente Clemente nota qu'elle a intentionnellement laissé de côté certaines propositions qui nécessitent un débat additionnel, et suggéra de les aborder lors de la prochaine Plénière.

DANS LES ALLEES

Une atmosphère ambivalente plane sur la CdP-11 concernant le degré de sa réussite, avec des délégués hésitant à clamer victoire. De nombreux participants reconnaissent que des étapes importantes viennent d'être franchies dans l'élaboration des critères, des systèmes et des législations, mais la mesure de la réussite ou de l'échec semble se faire par rapport à l'inscription ou à la suppression des espèces dans les Annexes. Plusieurs délégués ont pris fait et cause pour le compromis réalisé par les Africains au sujet de la question de l'éléphant, après avoir anticipé une dure confrontation, et ont qualifié de réussite, le rejet des propositions appelant au transfert des populations de la Baleine de Minke et de la Baleine Grise. En dépit de cela, la vague possibilité de voir les propositions concernant la Tortue Caret, le Requin Pèlerin la Baleine de Minke refaire surface lors de la Plénière, est source d'anxiété pour plus d'un.

A SUIVRE AUJOURD'HUI

LA PLENIERE: les délégués se réuniront en Plénière à 9h pour adopter les propositions en suspens concernant les tortues, les baleines et les requins. La Plénière de clôture se réunira dans l'après-midi.